AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0274
FR0010667147-FS0128

3 mars 2015

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

COFACE SA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 mars 2015, la société anonyme Amundi Group[1] (90 boulevard Pasteur, 75015 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 2 mars 2015, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés de gestion Amundi SA, Société Générale Gestion SA, CPR Asset Management SA et Etoile Gestion SA qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société COFACE SA et détenir, indirectement, pour le compte desdits fonds, 7 460 079 actions COFACE SA représentant autant de droits de vote, soit 4,74% du capital et des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Amundi SA	7 105 921	4,52
CPR Asset Management SA	156 993	0,10
Société Générale Gestion SA	154 965	0,10
Etoile Gestion SA	42 200	0,03
Total Amundi Group SA	**7 460 079**	**4,74**

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions COFACE SA sur le marché.

[1] Détenue à 80% par le groupe Crédit Agricole et à 20% par le groupe Société Générale. Les sociétés anonymes Amundi, Société Générale Gestion, Etoile Gestion et CPR Asset Management sont des sociétés de gestion contrôlées par Amundi Group et ont une politique de vote commune. Amundi Group agit en toute indépendance vis-à-vis de Crédit Agricole et Société Générale, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

[2] Sur la base d'un capital composé de 157 248 232 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.